

MODIFICATION N°1 DU P.L.U.

4

PLAN DE ZONAGE

Planche Global - Echelle : 1/2500

- ZONAGE PROJET**
- Limite de zone
 - 1AU : Zone d'urbanisation future à usage sportif et de loisirs à moyen terme
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Zone naturelle de camping
 - Nj : Zone naturelle d'espaces verts
 - NL : Zone naturelle de loisirs
 - UA : Zone d'habitat dense
 - UAa : Zone d'habitat dense intermédiaire
 - UAb : Zone d'habitat intermédiaire
 - UAc : Zone d'habitat de transition
 - UB : Zone mixte d'habitat dense, commerces services et équipements
 - UC : Zone d'habitat pavillonnaire
 - UD : Zone urbanisée non destinée à être développée
 - Ue : Zone à usage d'activité économique
 - Uv : Zone à usage de transport collectif
- PRESCRIPTIONS**
- Corridor biologique préservé au titre de l'article R123-111 du CU
 - Plan de prévention des risques d'inondation approuvé - Zone bleue
 - Plan de prévention des risques d'inondation approuvé - Zone rouge
 - Secteur soumis à OAP
 - Zone d'emplacement réservé
 - Zone d'espace boisé classé
 - Arbres, haies et alignements d'arbres préservés au titre de l'article L123-1-5-7° du CU
 - Chemins identifiés au titre de l'article L151-36 du CU
- INFORMATIONS**
- Exploitation agricole
 - Exploitation agricole 50m

